

Relevé des décisions du Conseil Municipal

Séance du lundi, 02 juin 2014

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

RUE DE L'EUROPE – ATTRIBUTION DES TRAVAUX

Les travaux ont été attribués comme suit :

- lot 1 Voirie : Entreprise Denni-Legoll à Griesheim-près-Molsheim pour la somme de 204.924,60 € TTC
- lot 2 Réseaux secs : Entreprise Sobeca à Imbsheim pour la somme de 79.260 € TTC

RUE DE L'EUROPE – ATTRIBUTION MISSION COORDINATION SECURITE SANTE

La mission de coordination sécurité santé est confiée à la société Apave.

ACQUISITIONS DE TERRAINS DANS L'EMPRISE DE LA RUE DE L'EUROPE

Le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir les terrains suivants :

N° DE PARCELLES	SECTION	Superficie (are)
419	AK	0,34
421	AK	0,10
318	AK	0,24
359	AK	0,09
362	AK	0,17
365	AK	0,24
358	AK	0,09
371	AK	0,11
372	AK	0,08
375	AK	0,21
406	AK	0,36
b/887	AK	0,51

- De régulariser la situation de la parcelle n°180, section AK d'une superficie de 1,74 ares et la parcelle n°181, section AK d'une superficie de 0,25 are.
- D'acquérir la parcelle n° 228, section AK d'une superficie de 0,24 are
- De céder les parcelles de 0,06 et 0,03 are en considérant que la clôture empiète sur la rue de l'Europe

NUMEROTATION DANS CERTAINES RUES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide de renuméroter les rues où un ancien système est encore en vigueur, à savoir les rues de l'Ecole, du Cimetière, du Presbytère, de la Libération, de Bischoffsheim, des Jardins, des Alliés, d'Altorf, de Duttlenheim (tronçon), de Rosheim (tronçon), des Cerisiers.

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN DANS LA ZONE D'ACTIVITES

Le Conseil Municipal décide de céder à la Société MATHIEU COUVERTURE, un terrain d'environ 43 ares, situé dans la zone d'activités, section 4 à détacher de la parcelle n°83.

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Municipal décide d'adopter le projet de règlement intérieur.

UTILISATION DU HALL DE SPORTS PAR LES ENFANTS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE / PAIEMENT DES FRAIS DE CHAUFFAGE

Le Conseil Municipal décide de verser à l'association « LA SPORTIVE » de Griesheim une participation de 747 € pour les frais de chauffage relatifs à l'utilisation du hall de sports par les enfants de l'école élémentaire pour leurs activités sportives pour l'année scolaire 2013/2014.

EMBAUCHE D'UN PERSONNEL INTERIMAIRE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recourir à titre exceptionnel à un agent de travail temporaire pour pourvoir à l'absence d'un agent communal.


CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent à temps non complet (15,42h) à compter du 1^{er} septembre 2014 :

- D'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles
- D'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
- D'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'activités 2013 présenté par Madame Simone EBER, responsable de la bibliothèque municipale.

 Le Maire,
Christophe FRIEDRICH